

# PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

## Mariage

## Célébration

- > [Mariage en France](#)
- > [Mariage d'un Français à l'étranger](#)

## Obligations des époux

- > [Obligation alimentaire](#)
- > [Contribution aux charges du mariage](#)

## Régime matrimonial

- > [Communauté réduite aux acquêts](#)
- > [Contrat de mariage](#)

## Voir aussi...

- > [Pacte civil de solidarité \(Pacs\)](#) (particuliers)
- > [Union libre](#) (particuliers)
- > [Divorce, séparation de corps](#) (particuliers)

- › [Vérifier les documents à fournir](#) - Simulateur
- › [Vérifier si vous devez fournir un acte de naissance](#) - Simulateur
- › [Demande de contribution aux charges du mariage](#) - Formulaire - Cerfa n°11525\*07
- › [Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait \(naissance en France\)](#) - Service gratuit - Téléservice
- › [Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait \(naissance à l'étranger\)](#) - Service gratuit - Téléservice
- › [Réfugié/apatride : demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil à l'Ofpra](#) - Téléservice
- › [Demande de copie des pièces annexes fournies lors de l'établissement d'un acte de mariage](#) - Formulaire - Cerfa n°13487\*03
- › [Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil](#) - Formulaire - Cerfa n°11531\*03

## Questions - Réponses



- › [Mariage, Pacs ou concubinage \(union libre\) : quelles différences ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on se marier avec un membre de sa famille ?](#) (particuliers)
- › [Témoins d'un mariage : quelles sont les règles ?](#) (particuliers)
- › [Comment changer ou modifier son régime matrimonial ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on empêcher son époux ou épouse de faire des dépenses inconsidérées ?](#) (particuliers)
- › [Qu'est-ce-que la communauté de meubles et acquêts ?](#) (particuliers)

## Mariage

# Célébration

- › [Mariage en France](#)
- › [Mariage d'un Français à l'étranger](#)

# Obligations des époux

- › [Obligation alimentaire](#)
- › [Contribution aux charges du mariage](#)

# Régime matrimonial

- › [Communauté réduite aux acquêts](#)
- › [Contrat de mariage](#)

## Voir aussi...

- › [Pacte civil de solidarité \(Pacs\)](#) (particuliers)
- › [Union libre](#) (particuliers)
- › [Divorce, séparation de corps](#) (particuliers)

### @ Services en ligne et formulaires



- › [Vérifier les documents à fournir](#) - Simulateur
- › [Vérifier si vous devez fournir un acte de naissance](#) - Simulateur
- › [Demande de contribution aux charges du mariage](#) - Formulaire - Cerfa n°11525\*07
- › [Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait \(naissance en France\)](#) - Service gratuit - Téléservice
- › [Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait \(naissance à l'étranger\)](#) - Service gratuit - Téléservice
- › [Réfugié/apatride : demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil à l'Ofpra](#) - Téléservice
- › [Demande de copie des pièces annexes fournies lors de l'établissement d'un acte de mariage](#) - Formulaire - Cerfa n°13487\*03
- › [Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil](#) - Formulaire - Cerfa n°11531\*03

### Questions - Réponses



- › [Mariage, Pacs ou concubinage \(union libre\) : quelles différences ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on se marier avec un membre de sa famille ?](#) (particuliers)
- › [Témoins d'un mariage : quelles sont les règles ?](#) (particuliers)
- › [Comment changer ou modifier son régime matrimonial ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on empêcher son époux ou épouse de faire des dépenses inconsidérées ?](#) (particuliers)
- › [Qu'est-ce que la communauté de meubles et acquêts ?](#) (particuliers)

---

## CONTACT

---



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)